

- 9 FEV. 2024

ARRIVEE

5



Séance du : 24 janvier 2024

Nombre de membres du comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présentés ou représentés : 28

Président de séance : M. ANTOINE

Secrétaire de séance : M. BARONNET

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (6)

Messieurs ANTOINE, MEHDI, GILET, Mesdames COTTET, TEPPE-ROGUET.

Madame VILLARI est représentée par Monsieur MEHDI.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (3) Monsieur DE VIRY, Mesdames LOYAU, ROSSAT-MIGNOD.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (2)

Madame BOETTNER, Monsieur CLERJON.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (17)

Messieurs MOUCHET, DORE, FENET, TOUTAIN, MAURY, SANTALUCIA, CHUTIN, BARONNET, DANNECKER, LUSTEAUX, GIRERD, SAGE-VALLIER, JACQUEMOUD, Mesdames BUSSAT, BERTAL, QUEMENT, COUCHOURON.

Membre de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mesdames INCANDELA

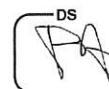
Directrice Générale, AVICE Chargée de mission administrative et gestionnaire de la taxe de séjour, RAMAULLY Directrice Adjointe et Responsable Marketing-

Communication.

Invités présents : Monsieur BARRET, Mesdames GOSSET, BRISSE.

Début de séance : 19h00

Le quorum est atteint.

The logo consists of a square border containing a stylized signature. Above the signature, the letters "DS" are printed.

## INTRODUCTION



**Patrick ANTOINE**  
Président de l'office de tourisme



**Carole INCANDELA**  
Directrice de l'office de tourisme



## ORDRE DU JOUR

### Installation du nouveau Comité de Direction :

- Election du Président
- Election des Vice-présidents et du délégué
- Délibérations de fonctionnement

### Débat d'orientations budgétaire 2024 :

- Présentation des projets phares et des finances
- Délibération de fonctionnement

### Fonctionnement interne à l'OT :

- Tableau des effectifs 2024
- Délibération de fonctionnement

### Questions diverses



1'



Monsieur ANTOINE: mot de bienvenue et présentation de l'ordre du jour

DS

## LE QUIZ DU JOUR

**Comment s'appelle le lynx que l'on a pu apercevoir au Salève?**

1. Sphinx
2. Pixel
3. Axel

**Les légendes étonnantes du massif des Voirons font référence à un animal satanique. Quel est cet animal?**

1. Un sanglier
2. Un bouc
3. Un taureau

**La montagne du Vuache culmine à:**

1. 1106 mètres d'altitude
2. 1506 mètres d'altitude
3. 1706 mètres d'altitude



Monsieur ANTOINE: une surprise vous a été préparé à travers un quiz ou vous retrouverez le détail des réponses sur notre site de l'office de tourisme.

Madame INCANDELA: le but c'est aussi de dynamiser les séances en apportant de l'actualité et des anecdotes sur la destination de façon ludique et permettre de briser la glace entre vous notamment pour ceux ne se connaissent pas et créer de l'interaction.

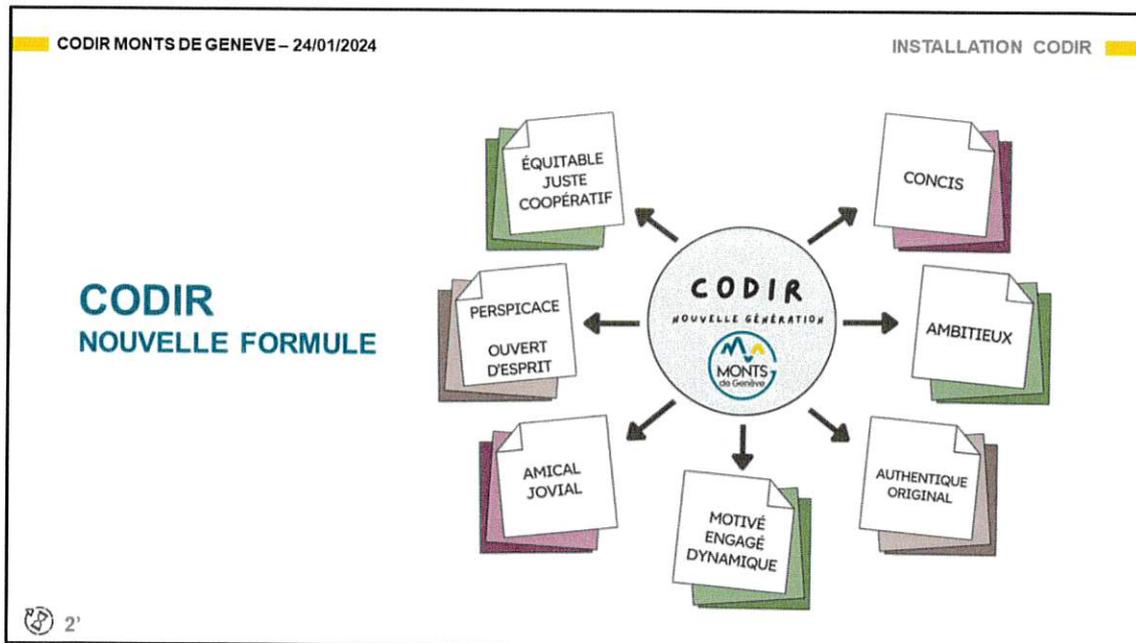
Retour unanime: le quizz a bien été apprécié.



**NOUVEAU CODIR  
NOUVELLE FORMULE**

Désignation secrétaire de séance: Monsieur BARONNET





Monsieur ANTOINE précise que le CODIR c'est avant tout un mélange subtil et opérationnel entre le monde public et le monde des professionnels afin qu'ils soient impliqués et interactif à la politique de développement de l'Office de tourisme. Le CODIR que l'on veut mettre en place repose sur les principes qui vous sont présentés. (simple, interactif avec une participation des membres).

DS  


CODIR MONTS DE GENEVE – 24/01/2024

INSTALLATION CODIR

## CODIR NOUVELLE FORMULE



- Je suis présent !
- Je suis acteur / contributeur !

### Valeurs partagées

- L'opinion de chacun compte !
- Un dialogue plutôt qu'un débat !
- Qui s'oppose, propose !

### Inter-agir et Co-construire ensemble

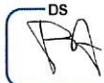
- Nouveau règlement intérieur
- Kit de vote, Drive partagé
- Ce CODIR, c'est le vôtre !
- Propositions

 2'

Madame INCANDELA ajoute que les membres seront écoutés, ils sont invités à partager leurs idées, leurs anecdotes, leurs retours d'expériences

Un accès au drive a été ouvert aux membres pour leur permettre de consulter les documents du CODIR

Il est proposé également de mettre en place un groupe whatsapp afin de faciliter les échanges, communiquer des informations ...

DS  




# INSTALLATION DU NOUVEAU COMITÉ DE DIRECTION

DS  


CODIR MONTS DE GENEVE – 24/01/2024
INSTALLATION CODIR



## DÉLIBÉRATION 1

*Vu l'article R133-4 du Code du Tourisme, prévoyant l'élection des membres élus pour le Comité de Direction*  
*Vu l'article 5 des statuts prévoyant les conditions de désignation des membres du comité de direction*

Le comité de direction est composé de 2 collèges :

ÉLUS		SOCIOPROFESSIONNEL(LE)S	
12 membres titulaires	12 membres suppléants	11 membres titulaires	11 membres suppléants

 2'

Madame INCANDELA précise que nous allons passer à la 1<sup>ère</sup> phase d'installation du Comité de direction avec la 1<sup>ère</sup> délibération.

Monsieur ANTOINE précise que le comité de direction est composé de 2 collèges :

Le collège des élus: 12 membres titulaires représentant les trois collectivités territoriales et leurs 12 suppléants, désignés et validés en conseil Communautaire de la CC. Du Pays de Cruseilles, CC. Du Genevois et de Annemasse Agglo.

Le collège de professionnels : 11 membres titulaires, représentant les professions, organismes et associations intéressés par le développement du tourisme du territoire, ainsi que leurs 11 suppléants, désignés lors de la rencontre entre élus et socio-professionnels organisée par l'Office de tourisme en date du 10 janvier 2024.

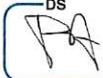
DS  


CODIR MONTS DE GENEVE – 24/01/2024		INSTALLATION CODIR	
<b>LE COLLEGE DES ELU(E)S : 1er collège</b>		<b>LE COLLEGE DES SOCIO-PROFESSIONNEL(LE)S : 2<sup>nd</sup> collège</b>	
• ÉLU(E)S REPRÉSENTANT(E)S D'ANNEMASSE AGGLOMÉRATION :			
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLÉANTS</b>		
1- Mr ANTOINE Patrick	1- Mr BOCCARD Bernard		
2- Mr AEBISCHER Christian	2- Mme BOUCHÉ Maryline		
3- Mme COTTET Danielle	3- Mme MARTIN Anny		
4- Mr MEHDI Amine	4- Mr VOILLLOT Jean-Michel		
5- Mme VILLARI Sophie	5- Mr GILET Laurent		
6- Mme TEPPE-ROGUET Marie-Claire	6- Mme BARGES-DELATTRE Marion		
• ÉLU(E)S REPRÉSENTANT(E)S DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS :			
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLÉANTS</b>		
1- Mr DE VIRY François	1- Mr DE SMEDT Michel		
2- Mme LECAUCHOIS Véronique	2- Mr DURET Pierre		
3- Mme LOYAU Sabine	3- Mme ROSSAT-MIGNOD Isabelle		
4- Mme CACOUAULT Christine	4- Mme LAVOREL Joëlle		
• ÉLU(E)S REPRÉSENTANT(E)S DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES :			
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLÉANTS</b>		
1- Mme BOETTNER Charlotte	1- Mr BOUCHET Jean-Marc		
2- Mr CLERION Philippe	2- Mme BUFFARD Chrystel		
<b>Filière</b>	<b>Représentants titulaires</b>	<b>Représentants suppléants</b>	
Hébergements	Yves MOUCHET Hôtel Kyriad Annemasse (AA)	Eric TURCO Hôtel Novotel Annemasse (AA)	
	Laurent VINCI Hôtel Mercure Gaillard (AA)	Olivier DORE Hôtel Atalante (AA)	
	Aurélië BUSSAT Camping La Colombière Neydens (CCG)	Najja BERTAL Chambres d'hôtes Gaillard (AA)	
	Stéphanie CARTIER Hôtel Marriott Saint-Julien-En-Genevois (CCG)	Kamila QUEMENT ibis Styles Vitam Neydens (CCG)	
Loisirs	Lionel MAURY UCPA Vitam Neydens (CCG)	Stéphanie JOUVE-SOARES UCPA Vitam Neydens (CCG)	
	Estelle COUCHOUON Maison du Salève Presilly et Syndicat mixte du Salève (CCG)	Jorris SANTALUCIA La Ferme de Chosal Copponex (CCPC)	
	Vincent CHUTIN Hôtel Restaurant BAUD Bonne (AA)	Eddy BARONNET Crazy School Cranves-Sales (AA)	
	Ludovic FENET Bureau de la Montagne du Salève (CCG)	Bruno TOUTAIN Cyclomundo Gaillard (AA)	
Affaires	Arnauld GIRERD Agrir En Com Ville-La-Grand (AA)	Sylvain SAGE-VALLIER B&S Event Ville-La-Grand (AA)	
	Philipp DANNECKER SMAG, Centre de Convention (CCG)	Guillaume LUSTEAUX SMAG, Centre de Convention (CCG)	
	Guillaume JACQUEMOUD Action Planet Event	Jeroen THOLEN Fun and Victory	
Après avoir l'appel nominal, nous déclarons complet et installé le nouveau Comité de Direction de l'Office de Tourisme des Monts de Genève, Haute-Savoie, France.			 2'

Monsieur ANTOINE cite chaque membre élus du Comité de direction.

Monsieur ANTOINE propose le vote à main levée pour l'ensemble des délibérations.

Tous les postes sont pourvus, après avoir l'appel nominal, Monsieur ANTOINE déclare complet et installé le nouveau Comité de Direction de l'Office de Tourisme des Monts de Genève.

DS  


CODIR MONTS DE GENEVE – 24/01/2024

INSTALLATION CODIR



## DÉLIBÉRATION 2 ELECTION DU PRESIDENT

*Vu l'article R133-5 du Code du Tourisme, prévoyant l'élection d'un Président et d'un Vice-président pour le Comité de Direction  
Vu l'article 8.1 des statuts prévoyant que le Président est issu du premier collège  
Il est précisé que l'élection se déroule à bulletin secret*

**Election du Président :**  
M. Antoine Patrick se déclare candidat pour le poste de Président.

**M. ANTOINE est élu Président de l'EPIC  
M. ANTOINE assure la présidence de la séance.**

Au vu de cet exposé, il est proposé au Comité de direction,

D'ELIRE Monsieur ANTOINE Patrick au poste de Président(e) de l'EPIC Monts de Genève, Haute – Savoie, France

 3'

Selon les statuts de l'EPIC, le comité de direction doit élire en son sein un président issu du collège des élus.

L'élection est dirigée par l'aîné des représentants présents.

Monsieur DE VIRY procède donc à l'appel à candidature.

Pas d'autres candidatures reçues en dehors de celle de Mr ANTOINE.

Monsieur ANTOINE explique ses motivations.

Résultat des votes :

Monsieur ANTOINE est élu à l'unanimité.

Monsieur ANTOINE est immédiatement installé et reprend la main pour diriger l'élection des Vice-Présidents et du délégué.

DS  


CODIR MONTS DE GENEVE – 24/01/2024

INSTALLATION CODIR



### DÉLIBÉRATION 3 ELECTION VICE-PRESIDENTS ET DELEGUÉ (1/2)

*Vu l'article R133-5 du Code du Tourisme, prévoyant l'élection d'un Président et d'un Vice-président pour le Comité de Direction*  
*Vu l'article 8.2 des statuts prévoyant que le Comité de direction élit deux Vice – Présidents parmi ses membres :*

- Un Vice –Président représente le premier collège. Il doit représenter l'EPCI non représenté par le Président
- Un vice – Président représente le second collège

*Vu l'article 8.3 des statuts prévoyant que le Comité de direction élit un délégué parmi ses membres :*

- Un délégué représente le premier collège issu du territoire non représenté par le Président et le premier VP.

*Il est précisé que l'élection se déroule à bulletin secret.*

**Election du Vice-président – premier collège :**  
M. DE VIRY François se déclare candidat pour le poste de Vice-président représentant le premier collège

 3'

Suite à l'élection du président, Monsieur ANTOINE reprend la direction de la séance.  
Il rappelle que chaque collège vote pour son collège.

Election du Vice-président – premier collège :  
Pas d'autres candidatures reçues en dehors de celle de Monsieur DE VIRY.  
Monsieur DE VIRY explique ses motivations.  
Résultat des votes :  
Monsieur DE VIRY est élu à l'unanimité.

DS  


CODIR MONTS DE GENEVE – 24/01/2024

INSTALLATION CODIR



### DÉLIBÉRATION 3 ELECTION VICE-PRESIDENTS ET DELEGUÉ (2/2)

**Election du Vice-président – second collège :**  
M. MOUCHET Yves se déclare candidat pour le poste de Vice-président représentant le second collège

**Election du délégué(e) – premier collège :**  
Mme BOETTNER se déclare candidate pour le poste de Vice-président représentant le second collège

**M. DE VIRY est élu Vice-président de l'EPIC  
M. MOUCHET est élu Vice-président de l'EPIC  
Mme BOETTNER est élue déléguée de l'EPIC**

Il est proposé au Comité de Direction,  
D'ELIRE Monsieur DE VIRY et Monsieur MOUCHET aux postes de Vice- Présidents  
et Madame BOETTNER au poste de déléguée de l'EPIC Monts de Genève,  
Haute – Savoie, France



Election du Vice-président – second collège :  
Pas d'autres candidatures reçues en dehors de celle de Monsieur MOUCHET.  
Monsieur MOUCHET explique ses motivations.  
Résultat des votes :  
Monsieur MOUCHET est élu à l'unanimité.

Election du délégué(e) – premier collège  
1 candidature Madame BOETTNER  
Pas d'autres candidatures reçues en dehors de celle de Madame BOETTNER.  
Madame BOETTNER explique ses motivations.  
Résultat des votes :  
Madame BOETTNER est élue à l'unanimité.

Il est proposé au Comité de Direction,  
D'ELIRE Monsieur DE VIRY et Monsieur MOUCHET aux postes de Vice- Présidents et  
Madame BOETTNER au poste de déléguée de l'EPIC Monts de Genève.

DS  


CODIR MONTS DE GENEVE – 24/01/2024

INSTALLATION CODIR



### DÉLIBÉRATION 4 RÈGLEMENT INTERIEUR

Considérant l'article 21 des statuts de l'OT des Monts de Genève indiquant : « Un règlement intérieur doit être adopté par le Comité de Direction concernant l'organisation du fonctionnement de l'Office de Tourisme »

Considérant l'élargissement du territoire au Pays de Cruseilles

Le Président présente le règlement intérieur. Il confirme qu'il est conforme aux statuts.

Les objectifs principaux de la mise en place de ce règlement intérieur sont :

- d'établir un document officiel qui explique l'organisation et le fonctionnement du codir pour chaque nouveau membre du comité de direction,
- la possibilité d'avoir recours aux pouvoirs en cas d'absence des membres,
- la possibilité de réaliser les réunions en visio-conférence (en cas de nécessité absolue), les réunions en présentielles étant privilégiées,

[Voir annexe](#)

Il est proposé au Comité de Direction,  
D'APPROUVER le règlement intérieur du CODIR.

 3'

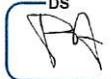
Monsieur ANTOINE présente le règlement intérieur qui a été envoyé à l'ensemble des membres en amont de la séance pour qu'ils puissent en prendre connaissance.

Il précise les modifications effectuées par rapport au précédent règlement:

- Le quorum (présence obligatoire)
- Suppression du bureau

Monsieur DE VIRY précise que le nouveau règlement intérieur est notamment lié aux changements opérés dans les statuts.

Il est proposé au Comité de Direction, D'APPROUVER le règlement intérieur du CODIR.

DS  


<p>CODIR MONTS DE GENEVE – 29/01/2024</p> 	<p style="text-align: right;">AUTRE DELIBERATION</p> <h3>DÉLIBÉRATION 5</h3> <h4>REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS SUPPORTÉS PAR LA PRÉSIDENTE (1/2)</h4> <p><i>Vu le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991.</i></p> <p><i>Vu l'article 4 des statuts, qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend en dépenses les frais d'administration et de fonctionnement,</i></p> <p><i>Vu l'art. R2221-10 du CGCT, qui précise que les fonctions de membres du Comité de direction sont gratuites.</i></p> <p>Considérant que les fonctions de Président, de Vice-Président et de délégué ne sont pas rémunérées,</p> <p>Considérant que toutefois, les frais de déplacements engagés par la Présidente pour se rendre aux réunions, salons, formations, etc. peuvent être remboursés,</p> <p style="text-align: right;"> 1'</p>
---	---

DS  


CODIR MONTS DE GENEVE – 29/01/2024

AUTRE DELIBERATION



### DÉLIBÉRATION 5 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS SUPPORTÉS PAR LA PRÉSIDENTE (2/2)

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, au titre des frais de missions, voyages et déplacement.

Considérant que la prise en charge des frais occasionnés ne pourra se faire que sur présentation de l'ensemble des pièces justificatives ainsi que d'un ordre de mission.

Considérant que le remboursement des frais de transport sera effectué conformément au barème kilométrique en vigueur dans le cadre de déplacements automobiles et au réel dans le cadre d'autres moyens de déplacements (avion, train, autocar, ....)

**Il est proposé au Comité de Direction,  
D'APPROUVER les conditions de remboursement des frais de déplacements supportés par la Présidente au titre de son mandat aux Monts de Genève.**

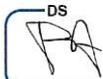
 1'

Monsieur ANTOINE passe à la délibération sur le remboursement des frais de déplacements supportés par la présidence.

Il précise qu'il n'y a pas d'indemnisation de l'activité de la gouvernance, il est donc proposé au Comité de Direction, dans le cadre des déplacements de la présidence notamment hors du département, D'APPROUVER les conditions de remboursement des frais de déplacements supportés par la Présidente au titre de son mandat aux Monts de Genève.

Question de Monsieur BARONNET: est-ce que tout le monde peut voter ?

Monsieur ANTOINE précise que tous les membres peuvent voter. Le vote du suppléant est pris en compte en cas d'absence du titulaire.

DS  


CODIR MONTS DE GENEVE – 29/01/2024

AUTRE DELIBERATION



### DÉLIBÉRATION 6 DÉLÉGATION DE SIGNATURE À LA DIRECTRICE DE L'OFFICE DE TOURISME DES MONTS DE GENÈVE

*Vu l'article 10 des statuts prévoyant les attributions du Directeur*

Il est proposé au Comité de Direction de donner délégation à la Directrice, agissant en tant que responsable de l'EPIC, pour prendre décision concernant :

- La création de régie de recettes, d'avances et de recettes et d'avances,
- La préparation, la passation, l'exécution, et le règlement des marchés de travaux de fournitures et services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée,
- Les conventions de partenariats dressées dans le cadre d'événements ou autres actions visant la promotion et le développement du territoire,
- Les actions en justice : elle intente au nom de l'Office de Tourisme les actions en justice et défend l'Office dans les actions intentées contre lui.

**Il est proposé au Comité de Direction,  
D'APPROUVER la délégation de signature à la Directrice.**

 1'

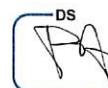
Monsieur ANTOINE précise que la directrice assume les responsabilités en tant que responsable de l'EPIC et qu'il est donc nécessaire de donner délégation de signature à la Directrice.

Elle est sous contrat de droit public Elle est sous CDD renouvelable 2 fois. Son contrat arrive a terme le 1er novembre 2024.

Le Comité de Direction, approuve à l'unanimité la délégation de signature à la Directrice.

DS  




DS  


CODIR MONTS DE GENEVE – 29/01/2024

BILAN 2021-2023



**CONVENTION 2021-2023**  
Bilan et actions phares  
Office de Tourisme des Monts de Genève

## L'ESSENTIEL DANS LE LIVRET BILAN 2021-2023

**MISSIONS STATUTAIRES**  
du Office de Tourisme

**ACTES ET MESURES DE LA COMMISSION TERRITORIALE**

**MISSIONS STATUTAIRES**

**MISSIONS STATUTAIRES**

**MISSIONS STATUTAIRES**  
du Office de Tourisme

**MISSIONS STATUTAIRES**

**MISSIONS STATUTAIRES**

**MISSIONS STATUTAIRES**  
du Office de Tourisme

**MISSIONS STATUTAIRES**

**MISSIONS STATUTAIRES**

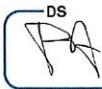


3'

Signal des Vallées, Saint-Conges

Madame RAMAULLY prend la parole pour dresser un bilan rapide 2021-2023. Elle précise que son rôle est d'assurer la cohérence des projets en lien avec la stratégie de l'OT et la transversalité entre les services du commercial, de l'accueil et de la communication pour mener à bien tous les projets au cours de l'année. Comme ce soir nous allons parler du DOB 2024 et que certains nous rejoignent, elle trouvait important de faire un point sur ce qui a été fait. Elle présente le livret mis à disposition des membres qui permet d'avoir un condensé des actions et reprend les missions statutaires de l'Office de tourisme et les missions complémentaires pour lesquelles l'OT a été missionnée par nos instances sur les 3 dernières années. Ce livret a pour but de mieux comprendre ce qui c'est passé ces 3 dernières années. Le document est mis à disposition sur le drive et dans une démarche de développement durable, seul quelques exemplaires sont proposés.

DS



CODIR MONTS DE GENEVE – 29/01/2024

BILAN 2021-2023

3'

**VOTRE ANNÉE 2023**

**VOS COUPS DE CŒUR ?**

**VOS IMPRESSIONS ?**



© Grand Atlas, Suisse

Avant de passer à la présentation du débat d'orientations budgétaires, Madame INCANDELA souhaite laisser la parole aux membres pour qu'ils puissent nous partager leurs expériences, coups de cœur ou impressions sur l'année écoulée.

Monsieur SANTALUCIA, intervient pour partager un retour d'expérience. Il a été ravi d'accueillir grâce à l'office de tourisme, les influenceurs « Best Jobers » à la ferme de Chosal qui ont fait le parcours pieds-nus. Une rencontre avec des gens sympathiques qui ont refusé que Monsieur SANTALUCIA leur offre un coup à boire car ils avaient un budget et qui ont préféré acheter pour encourager le travail des travailleurs en situation d'handicap, avec une communication léchée pour une intégration au sein de l'OT, car il vient de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, réussie.

Monsieur SANTALUCIA a un beau projet pour 2024 avec le Japon.

Monsieur SAGE-VALLIER demande par rapport au Tour de France qui a été un succès sur le territoire, quelles sont les retombées?

Madame INCANDELA et Monsieur ANTOINE répondent que cela a boosté nos recettes surtout pendant l'étape.

Les hébergements touristiques s'y sont largement retrouvés.

Par contre nous n'avons pas la capacité d'isoler les retours économiques directs.

Monsieur ANTOINE remercie l'équipe de l'Office de tourisme, pour sa présence très

DS  


active pendant toute cette période.

Beau succès avec un coureur au sein de l'OT et des élus engagés.

Evènement très populaire.

Monsieur MEHDI confirme que c'est un bel exemple. Cela a été une réussite en terme d'image. Il souligne que l'OT a joué le jeu et à participé activement.

Il appuie sur le fait que l'Office de tourisme a pas mal communiqué sur l'évènement, il a été un excellent relais et beaucoup de commerçants, d'après les retours qu'il a obtenu, ont pu en tirer profit.

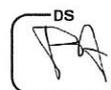
Monsieur MEHDI fait une remarque par rapport à l'inauguration du Centre de Convention.

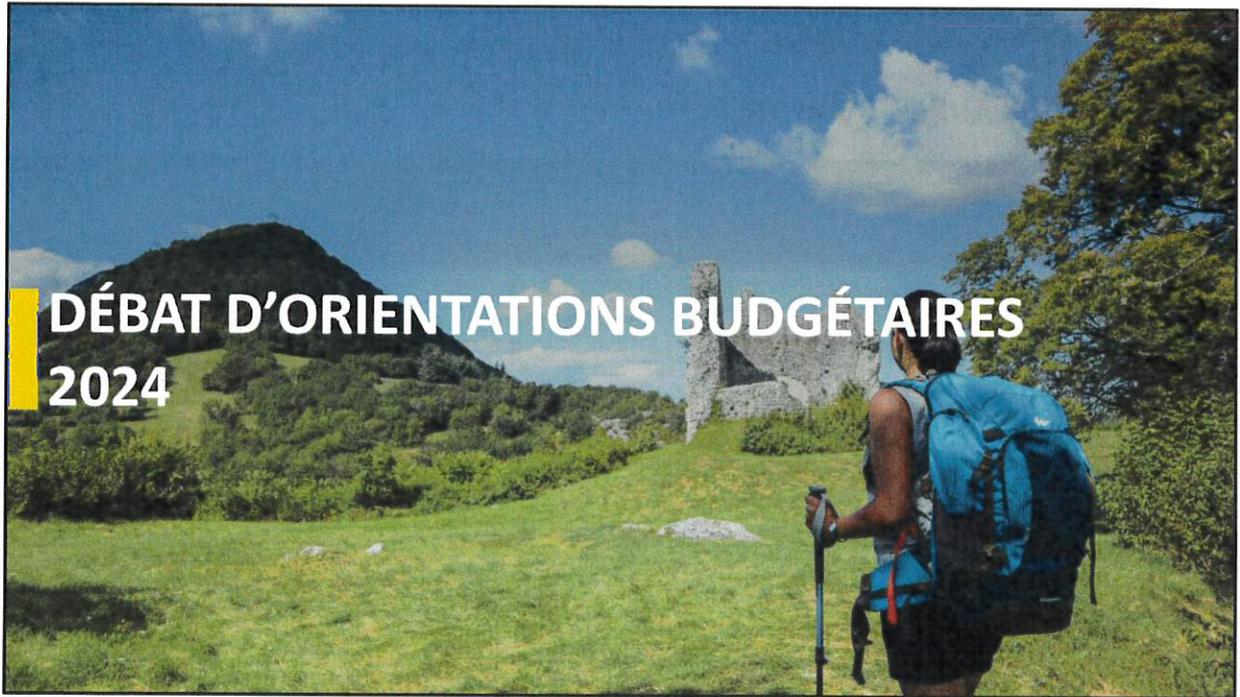
Il aurait trouvé intéressant que l'OT puisse transmettre directement les invitations.

Monsieur DANNECKER répond qu'à la décharge le parc n'a pas fait d'invitations personnalisées mais des invitations groupées.

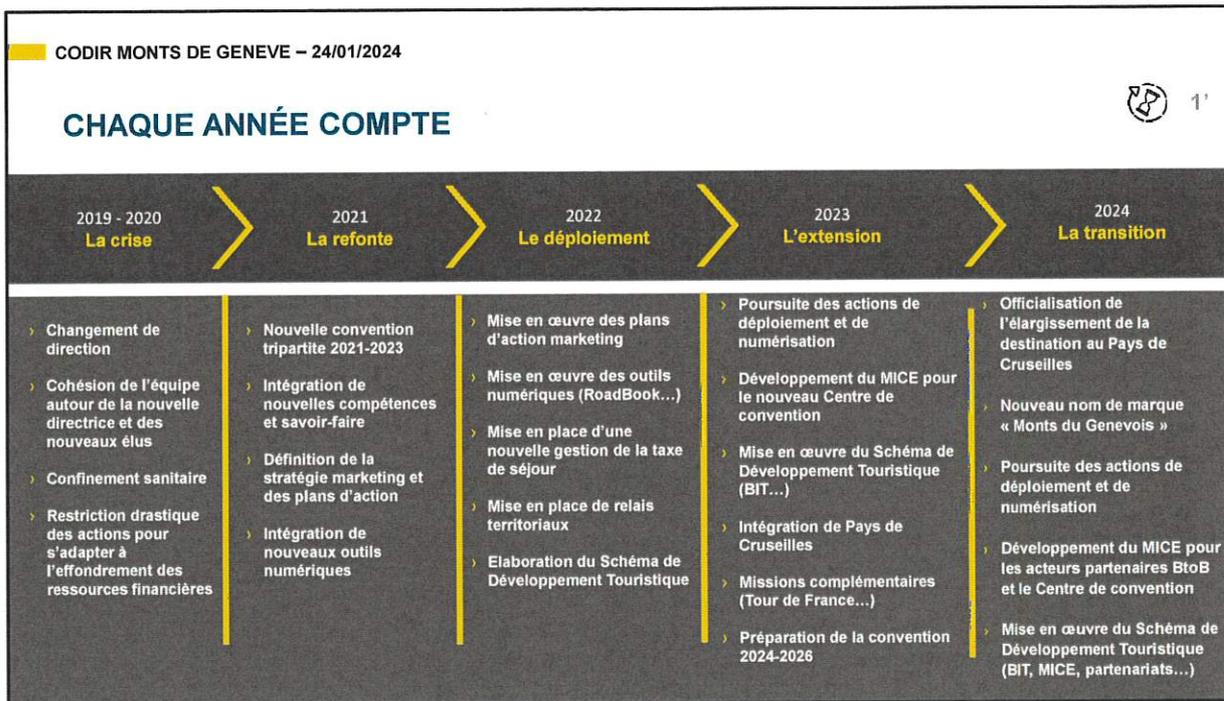
Madame INCANDELA ajoute que pour ce type d'évènement, il semble important en effet que l'OT relaie l'information et que la création du groupe Whatsapp dédié aux membres du CODIR peut être un outil utilisé pour diffuser ce genre d'information.

Monsieur DANNECKER intervient pour partager son retour sur cette année 2023 qui a été une année de chantier difficile à réaliser sur ce Centre de Convention mais ca a été aussi la mise en place d'une convention de coopération public-public entre le SMAG et l'OT pour pouvoir commercialiser cet outil avec une mise en œuvre en 2024.





DS  

Madame INCANDELA passe sur le débat d'orientations budgétaires. Le but étant de délivrer un niveau d'informations car il y a beaucoup de contenus. Cela permet de positionner les stratégies sur l'année 2024 et travailler sur les budgets. En mars, il sera présenté le budget primitif, le plan marketing. Monsieur ANTOINE ajoute que ce document a été présenté aux présidents des 3 communautés.

DS 

CODIR MONTS DE GENEVE – 24/01/2024

2'

## 4 ÉLÉMENTS STRUCTURANTS

DESTINATION ÉLARGIE 3 EPCI	NOUVEAU NOM MONTS DU GENEVOIS	SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	CONVENTION D'OBJECTIFS 2024 - 2026
<p>Destination conjuguant affaires - loisirs indoor/outdoor, entre ville et nature.</p>	<p>Nouvelle marque plus territorialisée tournée vers une clientèle plus locale et régionale.</p>	<p>Une nouvelle feuille de route cohérente qui redessine les axes stratégiques des prochaines années et indique les objectifs de développement à atteindre.</p>	<p>Une convention bâtie sur :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Un bilan opérationnel à 3 ans (2021 - 2023)</li><li>- Le SDT</li></ul>

Madame INCANDELA précise que fin février on aura la validation officielle du changement de nom et à partir de là, on pourra commencer à communiquer sur ce changement.

Madame INCANDELA précise que pour le schéma de développement touristique, une étude a été portée en 2023. Un cabinet a été mandaté par AA et la CCG, des ateliers et des interviews ont été portés pour permettre de rassembler les acteurs du tourisme et les acteurs économiques, institutionnels autour de la table pour pouvoir définir la meilleure politique en terme de stratégie sur les 6 prochaines années. Monsieur ANTOINE ajoute que le Pays de Cruseilles a été associé dès le départ.

Madame INCANDELA indique que ce schéma a permis de retravailler la convention d'objectifs qui nous lie avec nos entités de tutelle.

Monsieur DE VIRY intervient pour souligner la chance que les 3 collectivités partagent la même vision, il y a une transparence et une véritable convergence.

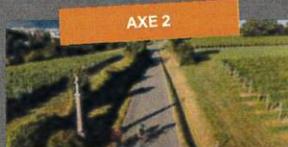
DS

## 4 AXES DE TRAVAIL



AXE 1

Faciliter le parcours client et réinventer l'expérience mobilité des visiteurs et des habitants



AXE 2

Structurer et mettre en synergie les filières clés du territoire : Loisirs et affaires



AXE 3

Faire connaître et reconnaître les singularités et marqueurs du genevois français



AXE 4

Doter les monts de Genève d'une organisation efficace et moderne

CODIR MONTS DE GENEVE – 24/01/2024

## 4 PILIERS FONDAMENTAUX

2'

### DÉMARCHE QUALITÉ



La démarche Qualité vise à améliorer en permanence la satisfaction de ses clients, ses visiteurs, ses partenaires et de ses équipes.  
L'OT s'engage à maintenir :

- o Le classement « Catégorie 1 »
- o La Marque Qualité tourisme

Fiche action 14 - axe 4 du SDT

### SERVICE AUX HABITANTS

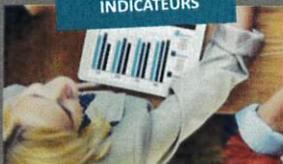
*Et si on vibrait dans les Monts de Genève ?*

Découvrez les événements

- o Faire prendre conscience de la place touristique sur le territoire
- o Développer le sentiment d'appartenance au territoire, et une culture de l'accueil chez les résidents
- o Faire connaître le territoire aux nouveaux arrivants
- o Donner la parole aux résidents dans la communication de l'OT

Fiche action 16 - axe 4 du SDT

### INDICATEURS



- o Gagner en visibilité dans la promotion du territoire
- o Mettre en œuvre un marketing ciblé et partenarial pour améliorer l'efficacité des actions conduites
- o Mutualiser les méthodes d'observation des clientèles
- o Affiner les outils de recueil, faciliter l'exploitation des données et en assurer la restitution

Fiche action 16 - axe 4 du SDT

### TOURISME DURABLE



L'OT met en œuvre une politique éco-responsable dans le fonctionnement général de ses services,

- o politique d'achats, consommation d'énergie, de ressources matérielles, de développement de projets, tri des déchets...
- o veille à impulser cette dynamique auprès de ses partenaires, en les sensibilisant (ex : label "Accueil vélo", valorisation de la mobilité...)

Madame INCANDELA dresse les piliers fondamentaux qui dessine le contour du fonctionnement interne de l'OT, la démarche qualité.  
Perpétuelle remise en question, une amélioration continue de nos services.

Monsieur DE VIRY intervient pour souligner que le schéma de développement touristique est une feuille de route très balisée avec des fiches actions.  
Dans les 3 années qui vont suivre, vous verrez régulièrement des références à ces actions dans les présentations.

DS  


### 3 CIBLES PRIORITAIRES

#### LES HABITANTS



#### LES HABITANTS ET LA CLIENTELE DE PROXIMITE

- Les résidents permanents, nouveaux arrivants
- La clientèle de proximité, régionale

#### LES PROFESSIONNELS



#### LA CLIENTELE AFFAIRES

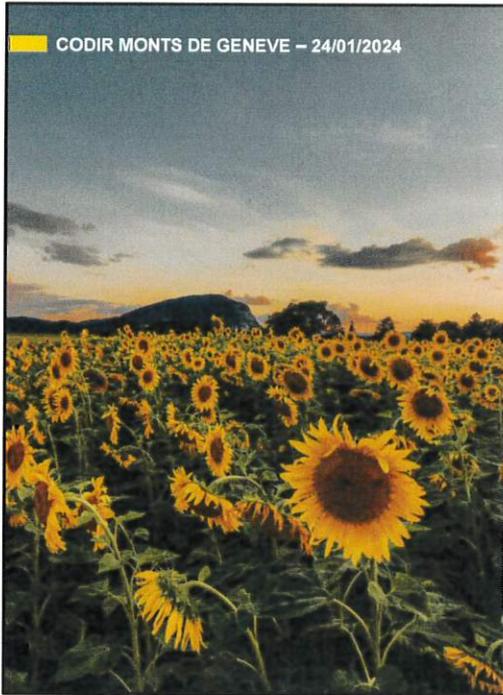
- Les professionnels, les entreprises en recherche de lieux d'affaires ou de bleisure

#### L'EXOGENE



#### LA CLIENTELE EXOGENE OU EN SÉJOUR

- La clientèle de passage
- Faire découvrir les incontournables pour donner envie de rester une nuitée ou faire revenir pour un séjour



CODIR MONTS DE GENEVE - 24/01/2024

## LES PROJETS PHARES 2024

A small, stylized signature icon consisting of a blue square with rounded corners. Inside the square, there is a white signature that appears to be 'RA'. Above the signature, the letters 'DS' are written in a small, blue font.

CODIR MONTS DE GENEVE – 24/01/2024

**ACTIONS LOISIRS**  
CHAPITRE 011

2'

**ÉVOLUTION BUDGET DÉDIÉ AU DÉVELOPPEMENT DU LOISIR**

Année	Montant TTC
Réalisé 2022	192 088
Réalisé 2023	224 836
BP 2024	343 152

**DOB 2024**  
343 152 € TTC pour le développement du loisir (accueil et communication)

**ACTIONS & MOYENS**

- Déploiement des accueils hors les murs et diffusion de l'information touristique au sein des communes
- **Communication changement de nom Monts du Genevois**
- Refonte des supports de l'OT (Pays de Cruseilles et Mdg)
- Opérations de notoriété et animation
- Externalisation de certains projets (campagne, promotion, etc.)
- Campagne d'influence pour continuer de rayonner et produire du contenu varié 4 saisons
- Création de contenu varié sur différentes thématiques : transport, culture, patrimoine, loisirs, sport, etc.
- Participation aux projets structurants (Via Rhôna, St-Jacques, etc.)
- Développement numérique et outils web, etc.
- Actions de promotion, médias et éditions papiers, etc.

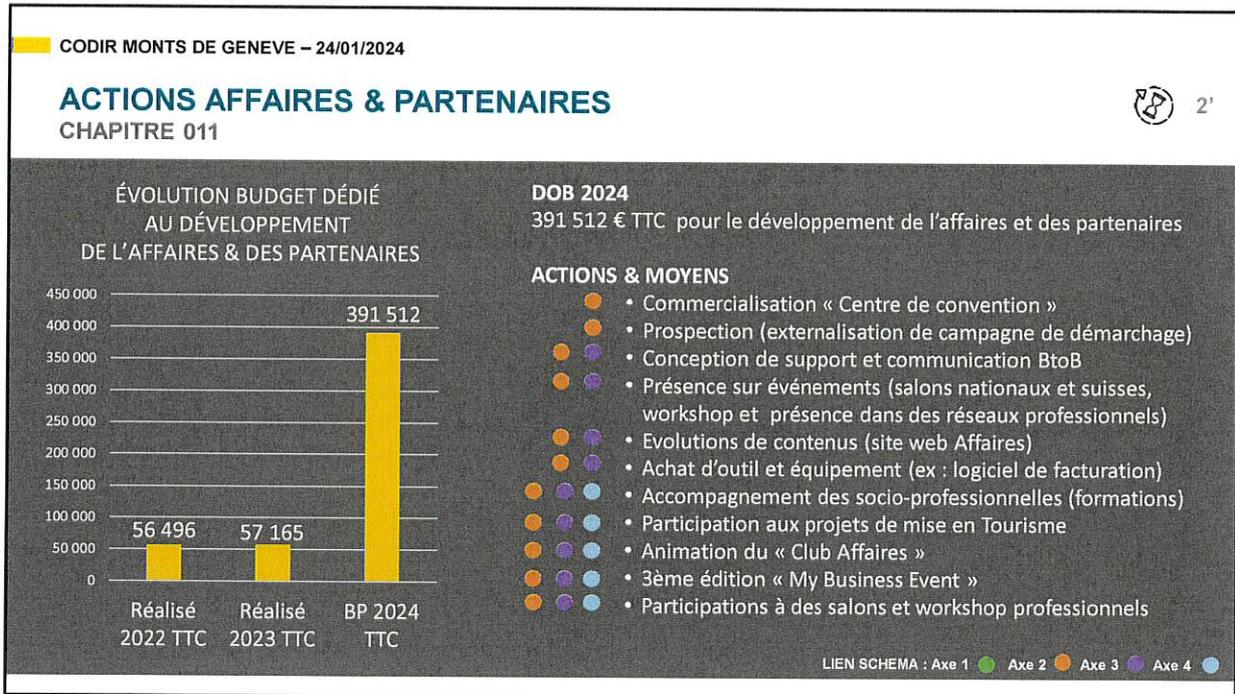
LIEN SCHEMA : Axe 1 (Vert) Axe 2 (Orange) Axe 3 (Violet) Axe 4 (Bleu)

Madame INCANDELA précise que le DOB justifie toutes nos dépenses et nos recettes.

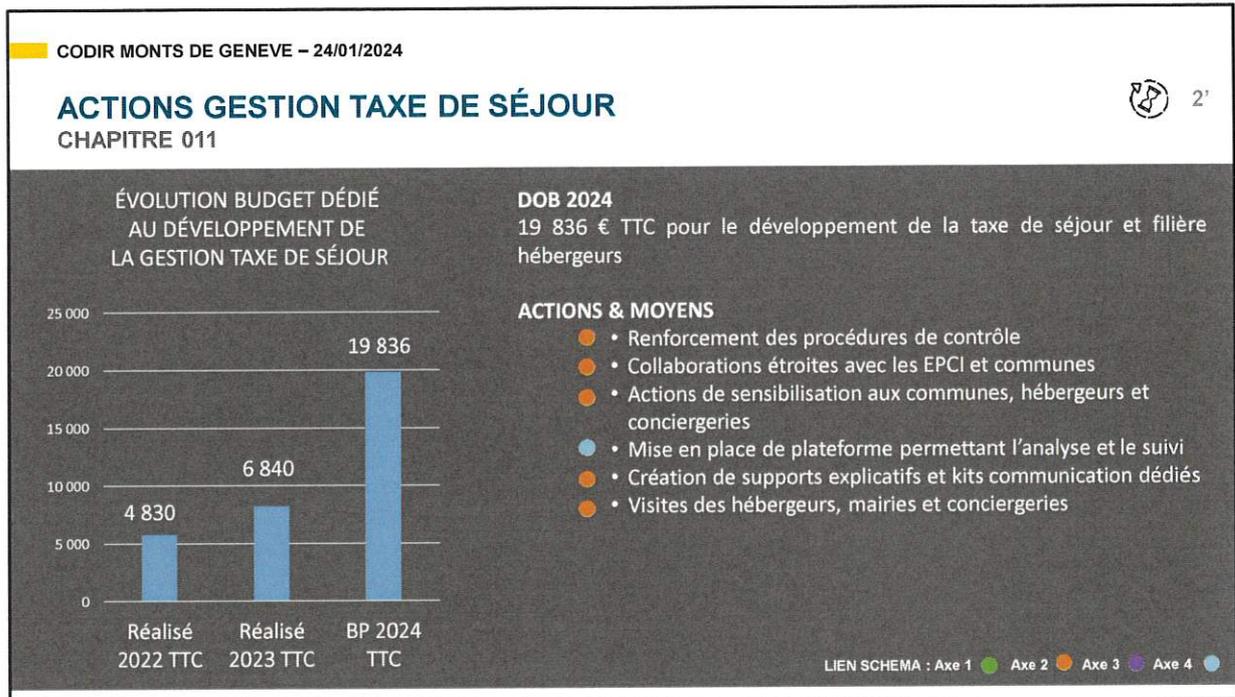
Cela permet d'avoir une vraie vision sur les moyens financiers mis a disposition pour pouvoir communiquer, valoriser, accueillir, tout public, toutes clientèles confondues. Elle précise juste le choix d'isoler la communication sur le changement de marque présenté sur une autre slide.

Monsieur DE VIRY intervient pour souligner l'augmentation du budget.

DS  
RA



Madame INCANDELA fait un rappel sur le fonctionnement du service commercial qui prospecte, reçoit et traite des demandes commerciales.  
L'OT est l'intermédiaire entre le client et le fournisseur.



Madame INCANCELA évoque les actions qui vont être déployées sur la gestion de développement de la taxe de séjour. Des actions avec des enjeux importants et politiques.

Monsieur ANTOINE ajoute la demande du renforcement des contrôles, le travail de collaboration entre les collectivités et l'office de tourisme pour un meilleur encadrement des meublés de tourisme.

Madame BERTAL demande si un atelier pourra être créé pour expliquer la mise en place des procédures?

Monsieur ANTOINE répond que cela est possible.

DS  
[Signature]

CODIR MONTS DE GENEVE – 24/01/2024

**MONTS DU GENEVOIS**  
FOCUS CHANGEMENT DE NOM

2'

**FOCUS CHANGEMENT DE NOM**  
150 000 € TTC dédié à tout le dispositif de changement de nom « Monts du Genevois » (axe 4 – fiche 14)

**ACTIONS & MOYENS**

- Communication changement de nom Monts du Genevois :
  - Refonte du brand book (présentation, charte graphique,...);
  - Refonte du kit de communication et relais partenaires;
  - Mise à jour des outils structurants (site web, brochures, ...);
  - Evènement partenaire pour présenter la nouvelle identité et stratégie 2024;
  - Campagne digitale 2024 intégrant le changement.
- Administratif
  - Honoraires avocats;
  - Modifications Kbis et documents juridiques.

LIEN SCHEMA : Axe 1 ● Axe 2 ● Axe 3 ● Axe 4 ●



Monsieur BARONNET demande si le changement de nom est rendu notamment nécessaire avec l'intégration du Pays de Cruseilles?

Monsieur ANTOINE répond favorablement mais c'est également rendu nécessaire car c'est une marque que nous ne pouvons pas garantir au niveau de l'INPI. On capitalise sur une marque que l'on protège.

Monsieur SAGE-VALLIER demande si c'est également dans le but de continuer à élargir le territoire?

Monsieur ANTOINE répond qu'il faut que ça reste cohérent (il cite pour exemple Arve et Salève).

Monsieur BARONNET demande quelle est la part de communication et d'administratif dans ces 150 000€?

Madame INCANDELA répond que la part administratif est modérée (honoraires d'avocat) et que l'enveloppe la plus importante est mise sur la communication et les supports.

DS  
AA



CODIR MONTS DE GENEVE – 24/01/2024

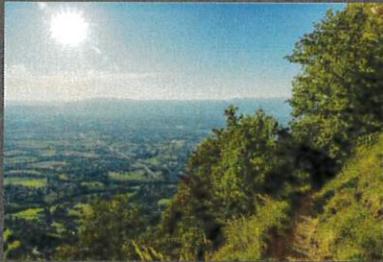
## ÉTUDES STRUCTURANTES

FOCUS INGÉNÉRIE TOURISTIQUE



### FOCUS ÉTUDES STRUCTURANTES

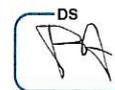
220 000 € TTC

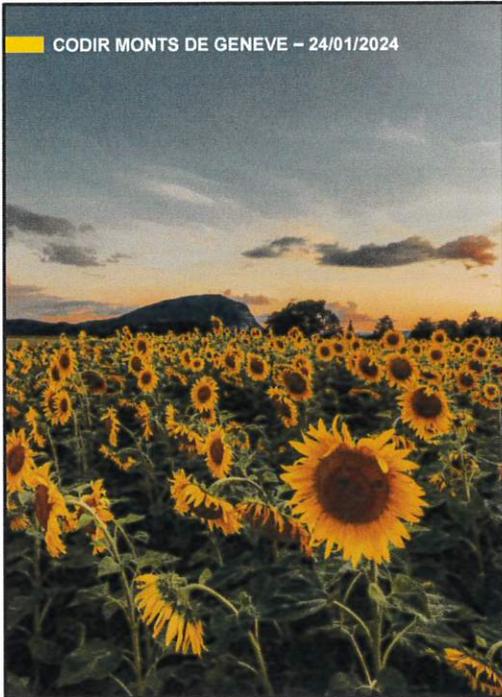


#### ACTIONS & MOYENS

- Lancement de 3 projets d'envergures menés dans le cadre du développement touristique en lien avec le SDT (220 000 € à répartir, environ 50% pour l'étude de fréquentation du Salève) :
- Etude séminaires et hébergement : (axe 4 – fiche 16)
- Etude de fréquentation du Salève : (axe 3 – fiche 9)
- Harmonisation de la signalétique touristique : (axe 4 – fiche 14)

LIEN SCHEMA : Axe 1 Axe 2 Axe 3 Axe 4





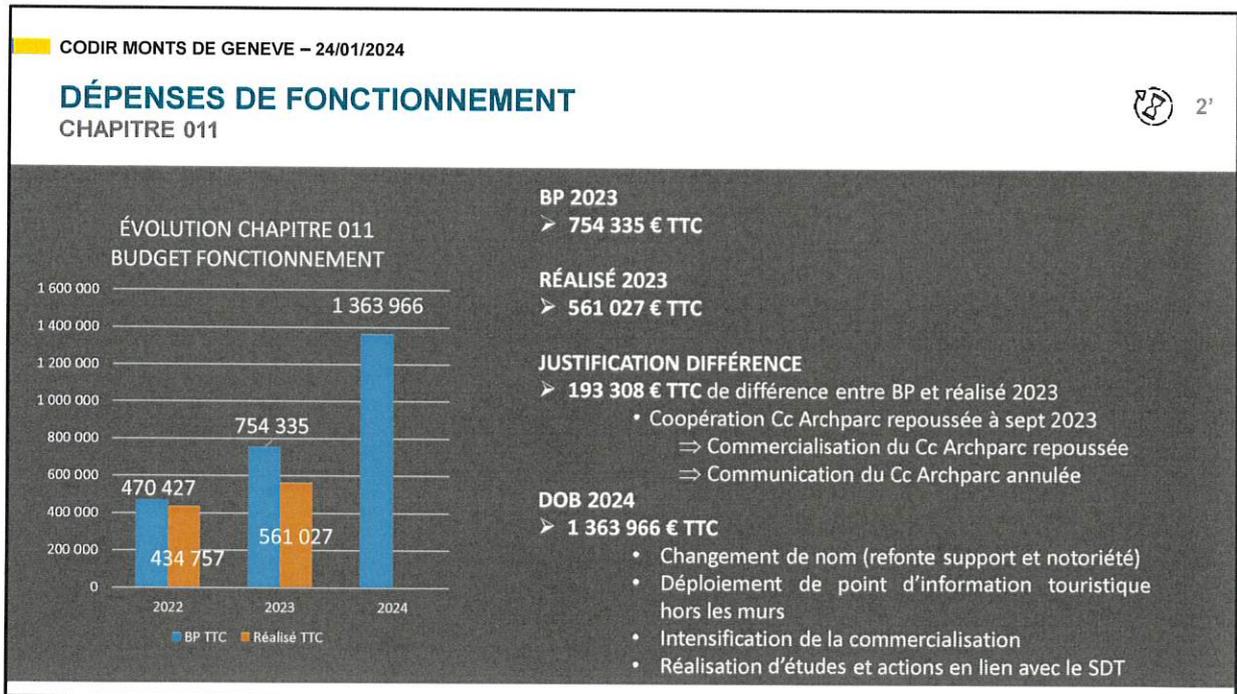
CODIR MONTS DE GENEVE – 24/01/2024

## ORIENTATIONS BUDGETAIRE 2024

SECTION D'EXPLOITATION

- DÉPENSES
- RECETTES

DS  

Madame INCANDELA et Monsieur ANTOINE précisent que le budget est présenté en TTC, suite à la demande de la trésorerie.

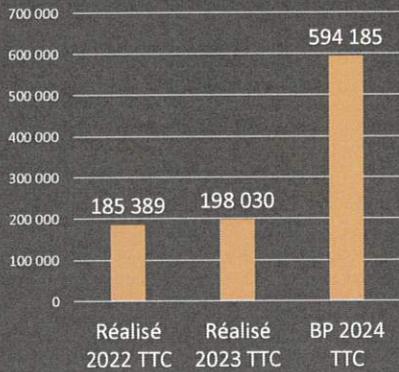
DS

## BUDGET GÉNÉRAL

### CHAPITRE 011



#### ÉVOLUTION CHAPITRE 011 BUDGET GÉNÉRAL

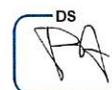


#### DOB 2024

594 185 € TTC pour le budget général (charges fixes, fonctionnement, développement des outils, achats, etc.)

#### ACTIONS & MOYENS

- Loyer et charges fixes
  - Achats et fournitures diverses
  - Maintenances et entretiens
  - Externalisation de missions administratives et RH
  - Honoraires cabinets spécialisés et avocats
- INFO : Frais de déplacements professionnels et réceptions
- Les 3 études structurantes citées ci-dessus sont inclus (Etude séminaires et hébergement; Etude de fréquentation du Salève ; Harmonisation de la signalétique touristique

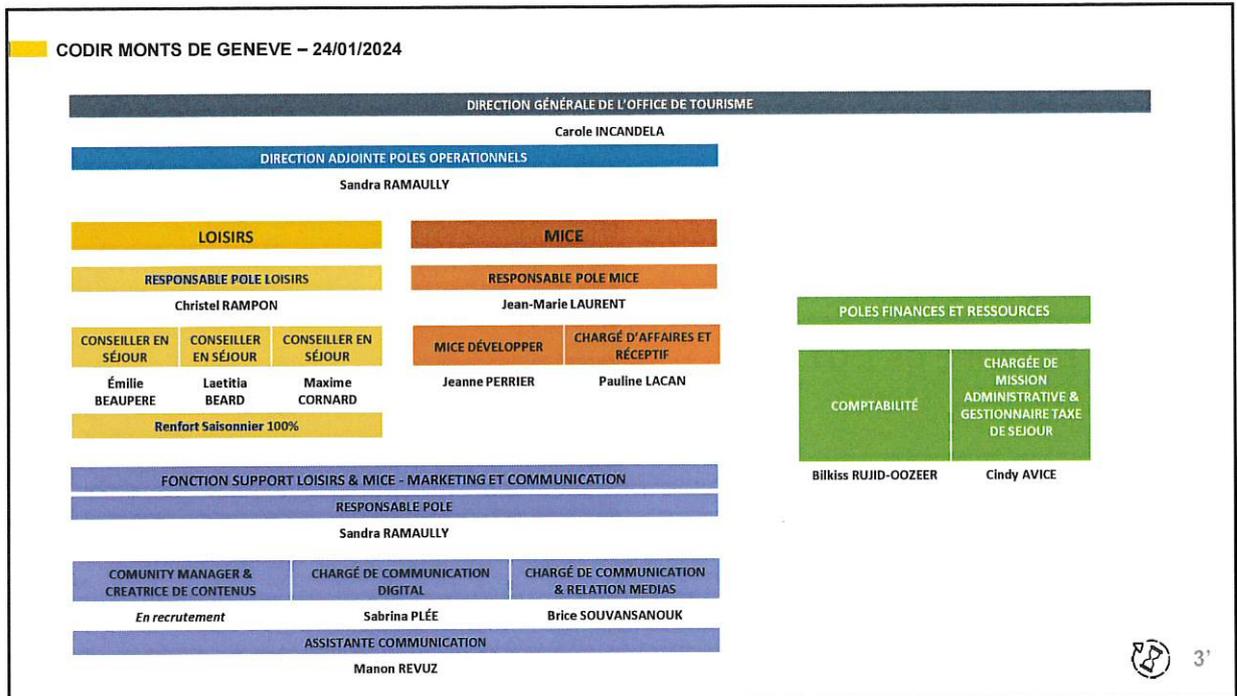


CODIR MONTS DE GENEVE – 24/01/2024

## L'ÉQUIPE DE L'OT



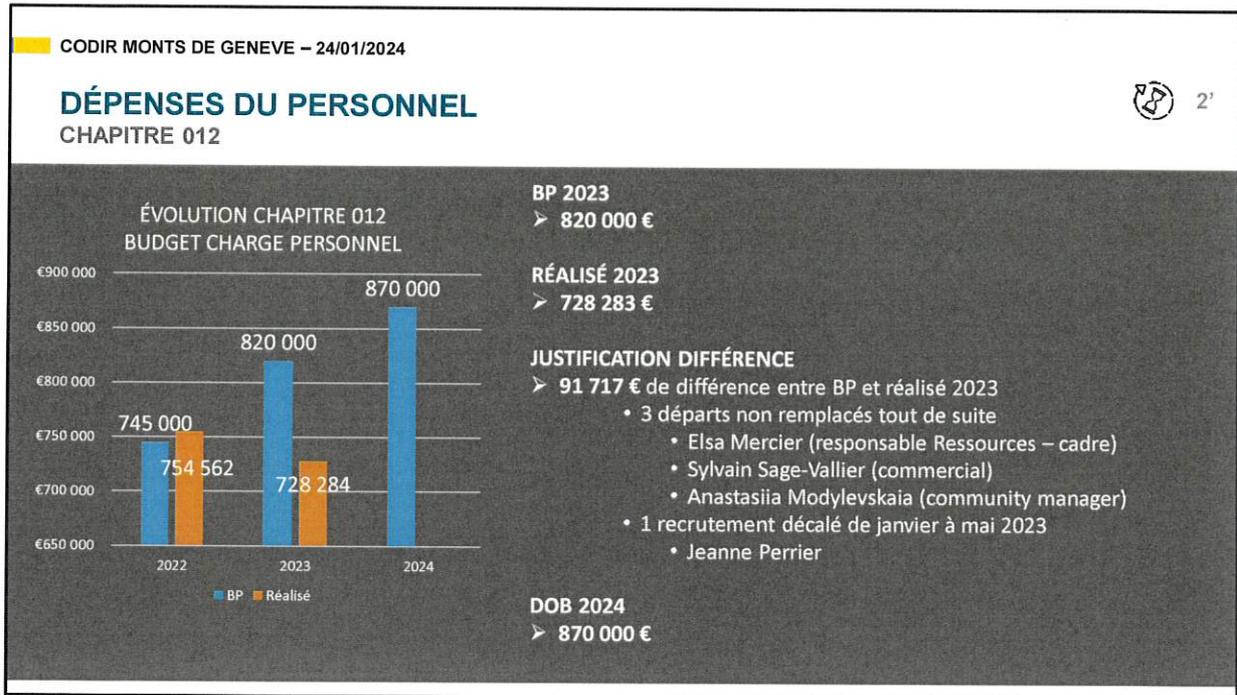
DS



Madame INCANDELA précise qu'il y a eu une vraie remise en question sur l'organisation de l'équipe en 2023.

Monsieur DE VIRY ajoute que cette structuration a été effectuée en fonction des attentes clients avec des fonctions supports.

DS



Monsieur JACQUEMOUD demande, dans le budget 2024, les commissions sur ce qui est développé en MICE, sont estimées à combien?  
Madame INCANDELA répond entre 8000 et 10000€.

DS



CODIR MONTS DE GENEVE – 24/01/2024

## DÉLIBÉRATION 7

### TABLEAU EFFECTIFS 2024

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE



POLES	FONCTIONS	Temps travail en %	Contrat
DIRECTION	Directrice générale	100,00%	CDD
	Directrice adjointe et responsable communication - marketing	100,00%	CDI
RESSOURCES	Comptable	100,00%	CDI
	Chargée de mission administrative et gestionnaire taxe de séjour	100,00%	CDI
SUPPORT MICE / LOISIRS	Chargé(e) de communication	80,00%	CDI
	Chargé(e) de communication	100,00%	CDI
	Chargé(e) de communication	100,00%	CDI
LOISIRS	Responsable Accueil et Qualité	100,00%	CDI
	Chargé(e) d'accueil et de promotion touristique	80,00%	CDI
	Chargé(e) d'accueil et de promotion touristique	100,00%	CDI
	Chargé(e) d'accueil et de promotion touristique	100,00%	CDI
MICE	Responsable commercial(e)	100,00%	CDI
	Chargée d'affaires MICE & relations partenaires	100,00%	CDI
	MICE Developer	100,00%	CDI
TOTAL ETP	ETP	13,60	
	ECART 2023	0,00	

+ Une assistante communication - CDD contrat alternance : 35h/semaine - période école/entreprise

+ Un(e) saisonnier(e) chargé(e) d'accueil et de promotion touristique - CDD saisonnier temps plein soit 35h par semaine en été

CODIR MONTS DE GENEVE - 24/01/2024AUTRE DELIBERATION

 2'

### DÉLIBÉRATION 7

#### TABLEAU EFFECTIFS 2024

Vu les missions à porter au sein de la structure pour répondre aux orientations du Schéma de Développement Touristique et les ambitions de développement, il est nécessaire de conserver l'organisation interne et de valider le tableau des effectifs de l'EPIC 2024. Ce tableau détaille l'ensemble des postes, des grades et des échelons correspondants.

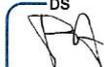
Mme Carole INCANDELA présente l'organisation interne active depuis le 1er août 2023.

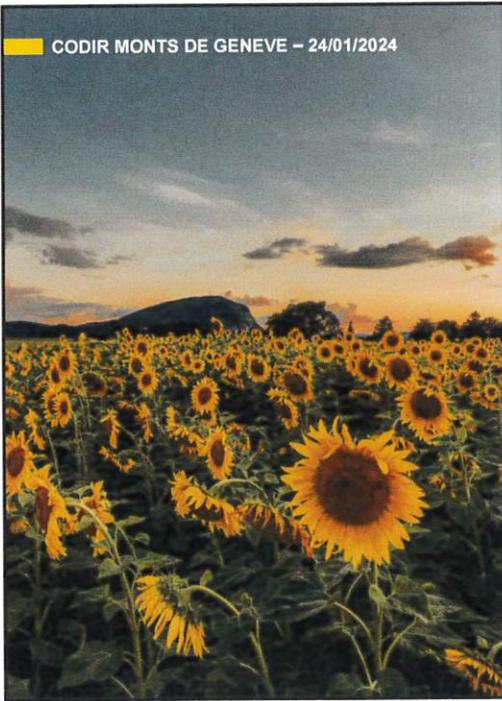
Considérant que le Président précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois restent cohérents par rapport au Budget Primitif 2023, chapitre 012, voté le 24/03/23 par le Comité de Direction.

**Il est proposé au Comité de Direction,**  
**D'APPROUVER le tableau des effectifs des Monts de Genève pour l'année 2024.**



Le Comité de Direction, approuve à l'unanimité, le tableau des effectifs des Monts de Genève pour l'année 2024.

DS  




CODIR MONTS DE GENEVE – 24/01/2024

## ORIENTATIONS BUDGETAIRE 2024

SECTION D'EXPLOITATION

● DÉPENSES

● **RECETTES**

A logo consisting of the letters 'DS' in a small font above a stylized, handwritten signature in blue ink, all enclosed within a thin blue rectangular border.

CODIR MONTS DE GENEVE – 24/01/2024

## RECETTES D'EXPLOITATION

SOURCES ET MODELE ECONOMIQUE

 2'

PRODUITS DE GESTION	SUBVENTIONS	COMMERCIALISATION & VENTES	COOPERATION CC - OT
<ul style="list-style-type: none"> <li>TAXE DE SEJOUR</li> <li>REFACTURATION PARTENAIRES (SOCIOPROFESSIONNELS ET TAC)</li> <li>SUBVENTION CCPC (2023)</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>BP 2023 : 891 220 € HT</li> <li>RÉEL 2023 : 1 175 351 € HT</li> <li>DOB 2024 : 876 000 € HT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>SUBVENTIONS COLLECTIVITÉS</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>BP 2023 : 378 000 € HT</li> <li>RÉEL 2023 : 378 000 € HT</li> <li>DOB 2024 : 418 220 € HT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ADHESIONS PARTENAIRES</li> <li>COMMERCIALISATION</li> <li>BILLETTERIE</li> <li>BOUTIQUE ET LIBRAIRIE</li> <li>ENCARTS PUBLICITAIRES</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>BP 2023 : 195 390 € HT</li> <li>RÉEL 2023 : 51 088 € HT</li> <li>DOB 2024 : 365 000 € HT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>HONORAIRES Cc ARCHPARC</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>BP 2023 : 10 500 € HT</li> <li>RÉEL 2023 : 10 500 € HT</li> <li>DOB 2024 : 37 400 € HT</li> </ul>

Monsieur MOUCHET précise que le taux d'occupation de ce début d'année est plus bas qu'en 2023 (il semble difficile de faire mieux qu'en 2023, raison pour laquelle le budget de la taxe de séjour a été révisé).

Monsieur BARONNET demande si à l'instar d'Annecy, on va tenter de récupérer dans l'assiette des recettes de la taxe de séjour des logements type Airbnb? Il demande quand cet impact sera visible sur les chiffres?

Monsieur ANTOINE répond que dans les chiffres de la taxe de séjour apparaît les recettes des opérateurs numériques. On a eu globalement de grosses recettes des opérateurs numériques.

Monsieur DE VIRY ajoute qu'il y a tout un processus qui est entrain d'être mis en place, d'accompagnement des communes, pour mettre en place des procédures pour l'encadrement des meublés de tourisme.

Monsieur CHUTIN demande s'il est possible de connaître la part que représente les opérateurs numériques dans les recettes de la taxe de séjour?

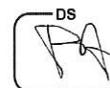
Madame INCANDELA répond que le traitement des reversements des opérateurs est en cours mais qu'un bilan sera présenté lors du BP de mars.

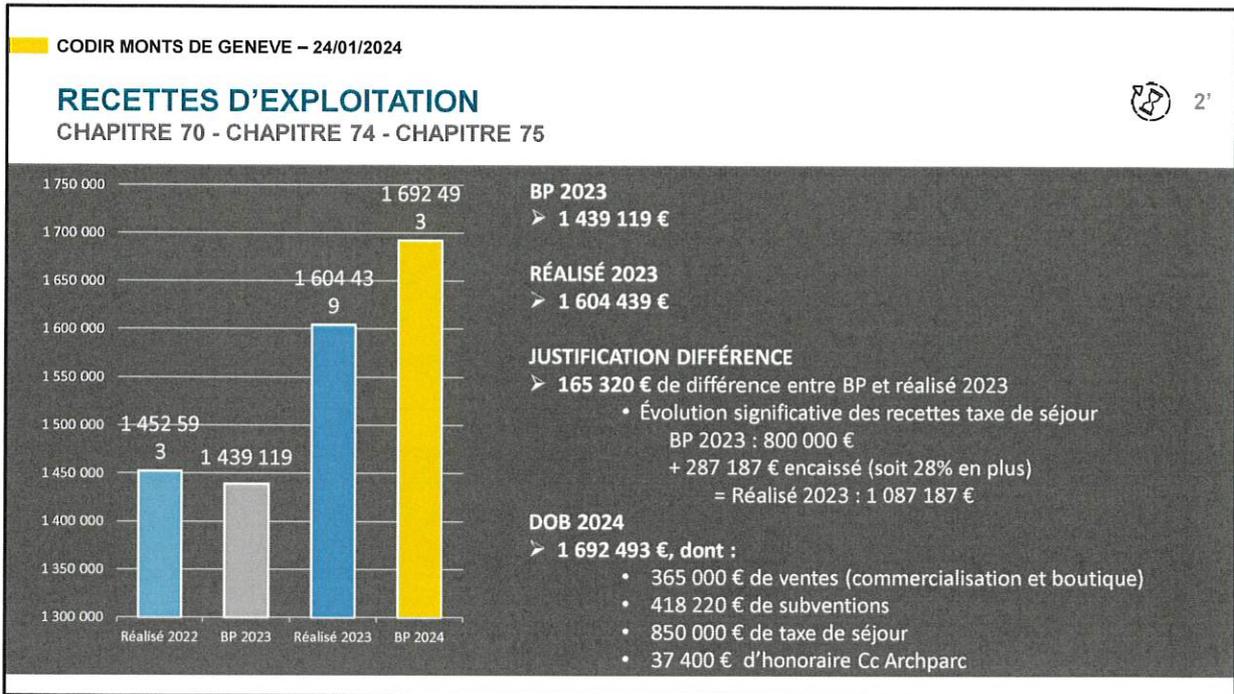
Monsieur CHUTIN demande sur le volet commercialisation ce qui justifie l'écart

DS  


entre le BP 2023 et le réel?

Madame INCANDELA explique que lors de la construction du DOB, nous étions déjà en négociation dans le cadre de la convention de coopération avec le Centre de Convention qui a été décalée.

A small icon for DocuSign, consisting of a square box with the letters 'DS' in the top right corner and a stylized signature inside the box.



DS

CODIR MONTS DE GENEVE – 24/01/2024

## RECETTES D'EXPLOITATION

BILAN COMPARATIF DES DECLARATIONS TAXE DE SEJOUR



**Déclarations effectuées par les hébergeurs sur la plateforme taxe de séjour (2022 et 2023) :**

		JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
AA	2022	23 775,52 €	30 806,40 €	33 366,24 €	29 413,95 €	42 650,05 €	43 479,09 €	49 521,38 €	56 046,66 €	43 036,93 €	48 736,90 €	40 104,56 €	40 149,65 €	481 087,33 €
	2023	36 256,24 €	42 624,09 €	49 869,14 €	48 542,12 €	58 039,24 €	54 360,36 €	56 796,19 €	60 374,58 €	47 961,70 €	45 809,32 €	40 955,77 €	En cours	541 588,75 €
CCG	2022	9 554,10 €	11 547,54 €	12 794,34 €	13 891,85 €	16 809,62 €	18 453,09 €	21 572,29 €	22 542,35 €	16 470,75 €	16 153,09 €	14 681,52 €	14 395,97 €	188 866,51 €
	2023	13 398,46 €	15 107,17 €	16 481,00 €	17 311,08 €	19 570,60 €	20 708,66 €	22 882,77 €	24 249,32 €	19 330,80 €	16 105,00 €	12 119,82 €	En cours	197 264,68 €
CCPC	2022	518,06 €	1 315,80 €	1 328,00 €	1 861,03 €	2 557,68 €	2 740,16 €	3 762,33 €	4 151,86 €	2 405,50 €	2 254,14 €	1 624,86 €	2 105,41 €	26 624,83 €
	2023	401,11 €	1 647,97 €	1 695,38 €	2 274,04 €	3 385,08 €	3 613,23 €	3 876,46 €	4 375,53 €	3 172,77 €	2 236,51 €	1 298,80 €	En cours	28 004,88 €

**Reversement des opérateurs numériques \* (2022 et 2023) :**

		1ER SEMESTRE	2EME SEMESTRE
AA	2022	53 913,20 €	75 049,63 €
	2023	157 543,35 €	212 005,99 €
CCG	2022	12 345,83 €	17 023,69 €
	2023	39 760,03 €	53 172,75 €
CCPC	2022	15 985,14 €	14 413,91 €
	2023	15 985,14 €	14 413,91 €

**Chiffres clés (2022 et 2023) :**

	AA/CCG			CCPC		
	DÉCLARATIONS	OPÉ. NUMÉRIQUES	RECETTES GLOBALES	DÉCLARATIONS	OPÉ. NUMÉRIQUES	RECETTES GLOBALES
2022	669 953,84 €	158 332,35 €	675 508,68 €			
2023	738 853,43 €	462 482,12 €	1 087 187,91 €	28 004,88 €	30 399,05 €	58 560,65 €

DS

CODIR MONTS DE GENEVE – 24/01/2024

## SECTION D'EXPLOITATION

 2'

## EXCÉDENTS 2023

## Dépenses 2023 :

84 % du budget de dépenses d'exploitation réalisé en 2023

- Les actions de commercialisation et de communication du Cc Archparc ont été repoussées à septembre 2023.  
Soit 122 500 € décalés.

## Recettes 2023 :

128 % du budget de recettes d'exploitation réalisé en 2023

- +28% de recettes de taxe de séjour

\* Au 03 janvier 2024 avant clôture comptable

## RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES ET RECETTES

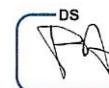
ANNÉES	DÉPENSES	RECETTES	Résultat	Réaffectation	Report	Cumul final
2020						261 672
2021			72 911			334 583
2022	1 179 106	1 118 011	-61 095	-10 566	-1941	260 981
2023	1 250 304	1 604 439	354 135			615 116
BP 2024	2 320 116	1 692 493	-627 623			-12 507

Monsieur BARONNET demande pourquoi ne pas avoir choisi d'étaler un excédent aussi important sur plusieurs années?

Monsieur ANTOINE répond que c'est suite à un refus de la trésorerie.

Monsieur DE VIRY ajoute qu'il y a eu un défi pour l'équipe de réorganisation et il est demandé aujourd'hui de re-externaliser.

Madame RAMAULLY ajoute que sur certains aspects notamment la communication on va essayer d'aller toucher des périmètres que l'on ne pouvait pas toucher jusqu'à maintenant par manque de budget.



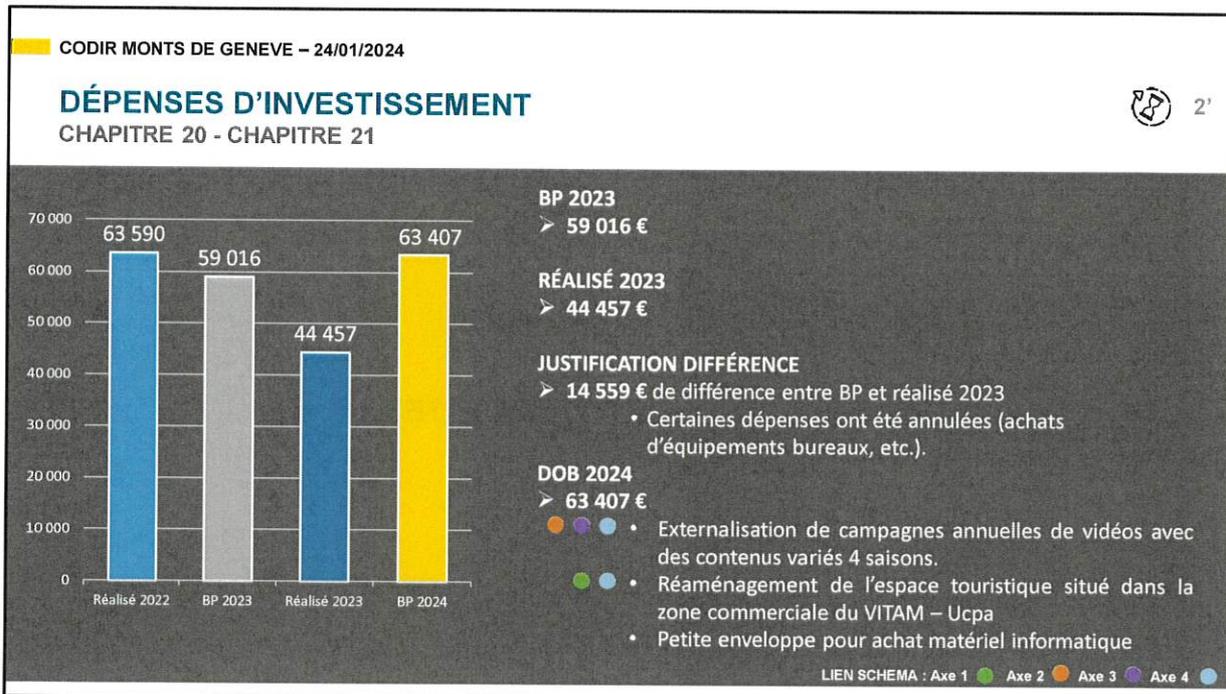


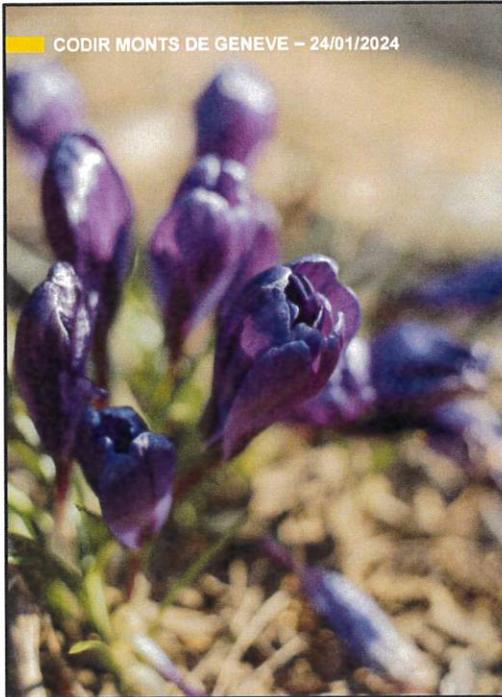
## ORIENTATIONS BUDGETAIRE 2024

SECTION D'INVESTISSEMENT

- DÉPENSES
- RECETTES

DS  



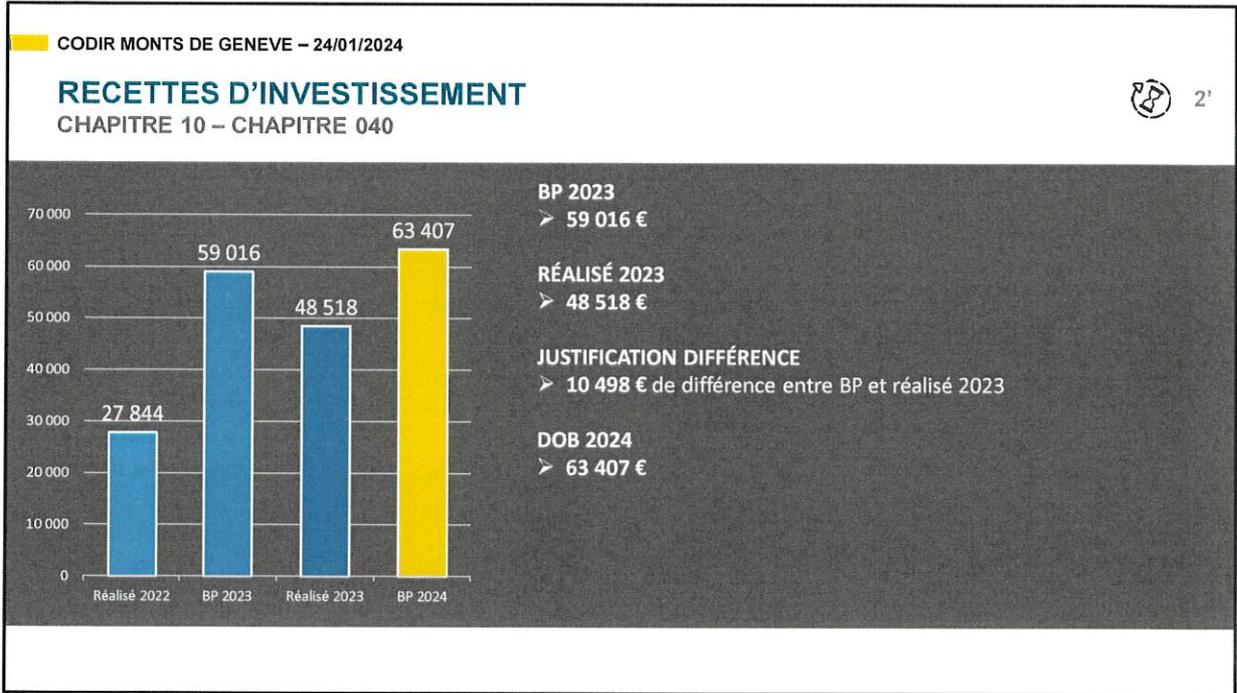
## ORIENTATIONS BUDGETAIRE 2024

### SECTION D'INVESTISSEMENT

● DÉPENSES

● **RECETTES**

DS  
A small blue icon consisting of a rounded square with the letters "DS" in the top right corner. Below the icon is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "RA".



DS

CODIR MONTS DE GENEVE – 24/01/2024

**SECTION D'INVESTISSEMENT****EXCÉDENTS 2023**Dépenses 2023 :

78 % du budget de dépenses  
d'investissement réalisé en 2023

- Certaines dépenses initialement prévues  
pour les investissements et achats  
d'équipement n'ont pas été réalisées.

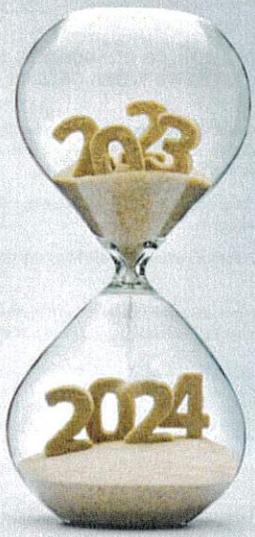
Recettes 2023 :

100 % du budget de recettes d'exploitation  
réalisé en 2023

**RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES ET RECETTES**

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	Résultat	Réaffectation	Report	Cumul final
2020						
2021						25 180
2022	63 590	27 844	-35 746	10 566	1 941	1 941
2023	36 832	48 518	11 686			13 627
BP 2024	52 020	50 900	-1 120			12 507

\* Au 03 janvier 2024 avant clôture comptable

<p>CODIR MONTS DE GENEVE – 24/01/2024</p> 	<p style="text-align: right;">AUTRE DELIBERATION</p> <h2 style="text-align: center;">DÉLIBÉRATION 8</h2> <h3 style="text-align: center;">DOCUMENT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024</h3> <p><i>Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2024.</i></p> <p><i>Vu les articles L. 2312-1 et L. 2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élaboration proprement dite du budget primitif des collectivités territoriales est précédée, pour les communes de 3500 habitants et plus, d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire (D.O.B.).</i></p> <p><i>Mme Carole INCANDELA vous a présenté les orientations budgétaires 2024, mis en annexe de la présente délibération.</i></p> <p><i>Considérant que ce débat portait sur les orientations générales à retenir pour l'exercice.</i></p> <p><i>Considérant que ce débat a permis de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la structure.</i></p> <p><i>Voir annexe.</i></p> <p><b>Il est proposé au Comité de Direction, D'APPROUVER le document d'orientations budgétaires 2024 sur la base de la note de synthèse annexée à la délibération.</b></p> <p style="text-align: right;"> 1</p>
---	---

Le Comité de Direction, approuve le document d'orientations budgétaires 2024 à l'unanimité.

DS  


CODIR MONTS DE GENEVE – 24/01/2024

AUTRE DELIBERATION

### DÉLIBÉRATION 9

#### APPROBATION DE L'AUTORISATION DE CONSOMMER LES DÉPENSES EN 2024, SUR LA BASE DU ¼ DES CRÉDITS VOTÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

*Vu L. 1612-2, L. 2221-5 et L. 2312- 1. qui prévoit que la préparation du budget de l'Office de Tourisme en EPIC par le directeur est alignée sur les dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales (CGCT) applicables aux collectivités.*

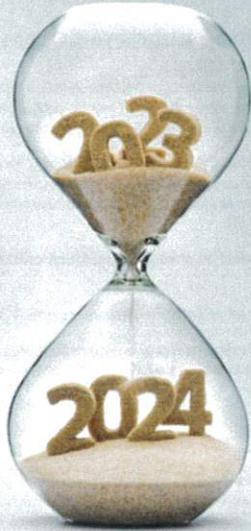
Considérant que le vote du budget 2024 interviendra par délibération lors du prochain comité de direction au plus tard en avril 2024,

Considérant que dans ce laps de temps l'office de tourisme des Monts de Genève devra engager des dépenses,

Considérant qu'il est proposé aux membres du Comité de direction d'approuver l'autorisation de consommer les dépenses 2024 sur la base du 1/4 de crédits votés au titre de l'exercice 2023.

Chapitre	Montant 2023	¼ Crédits disponibles en 2024
Chap 20	32 741.00 €	8 185.00 €
Chap 21	34 936.74 €	8 734.00 €

Au vu de cet exposé, il est proposé au Comité de direction,  
**D'APPROUVER l'autorisation de consommer les dépenses 2024 sur la base du ¼ des crédits votés en 2023.**



1'

Le Comité de direction, approuve l'autorisation de consommer les dépenses 2024 sur la base du ¼ des crédits votés en 2023.

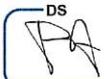
DS  

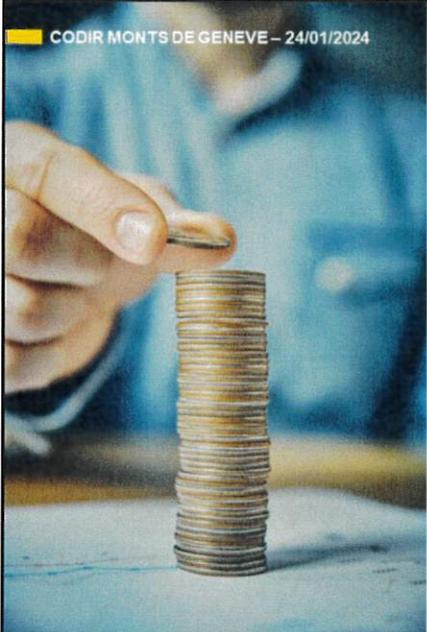



DS

 <p>CODIR MONTS DE GENEVE – 24/01/2024</p>	<p style="text-align: right;">AUTRE DELIBERATION</p> <h3 style="text-align: center;">DÉLIBÉRATION 10</h3> <h4 style="text-align: center;">REMBOURSEMENT DES FRAIS PROFESSIONNELS DU PERSONNEL DE L'EPIC</h4> <p><i>Vu l'article 18 de la convention collective des organismes de tourisme (n°3175), qui stipule que tout déplacement ou voyage quelle que soit la durée est pris en charge par l'employeur,</i></p> <p>Considérant que les missions du personnel de l'Office de Tourisme, les amènent à se déplacer tout au long de l'année sur des rencontres interprofessionnelles, salons, foires, congrès mais aussi formations ; que la mission de représentation du Directeur de l'Office de Tourisme l'amène à rencontrer et inviter régulièrement au restaurant les acteurs du territoire ;</p> <p>Le Président, propose le remboursement de leurs dépenses professionnelles inhérentes à leurs fonctions (frais de transports, péage, parking, frais de repas, hôtel ....) sur la base des justificatifs présentés aux frais réels dans le cadre de leurs missions, pour une durée de 12 mois.</p> <p>Considérant que l'engagement des différents frais est néanmoins soumis à l'appréciation de l'ordonnateur pour le personnel de droit privé et du Président pour le personnel de droit public.</p> <p><b>Il est proposé au Comité de Direction, D'APPROUVER le remboursement au réel des dépenses professionnelles du personnel de l'EPIC pour une durée de 12 mois.</b></p> <p style="text-align: right;"> 1'</p>
---	--

Le Comité de Direction, approuve à l'unanimité le remboursement au réel des dépenses professionnelles du personnel de l'EPIC pour une durée de 12 mois.

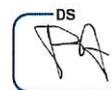
DS  


 <p>CODIR MONTS DE GENEVE – 24/01/2024</p>	<p style="text-align: right;">AUTRE DELIBERATION</p> <h2 style="text-align: center;">DÉLIBÉRATION 11</h2> <h3 style="text-align: center;">PRIME D'ANCIENNETÉ DIRECTRICE DE L'OFFICE DE TOURISME</h3> <p><i>Vu le code du tourisme, articles L133-4 et L133-6 et R133-11, Vu la délibération n°2020-16 concernant la nomination de la Directrice de l'Office de Tourisme des Monts de Genève, Vu la délibération n°2022-12 concernant le renouvellement du CDD de Mme INCANDELA,</i></p> <p>Le Code du tourisme prévoit dans les articles précités que notre Office de Tourisme, du fait de ses statuts sous forme EPIC, doit obligatoirement être dirigé par un Directeur.</p> <p>Madame INCANDELA est engagée depuis le 1er novembre 2020 sur le poste de Directrice de l'Office de Tourisme des Monts de Genève, par un CDD de 2 ans renouvelable 1 fois,</p> <p>Considérant que Mme INCANDELA donne entière satisfaction,</p> <p>Considérant les conditions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• la prime sera intégrée au salaire de Mme Carole INCANDELA en figurant sur une ligne indépendante,</li><li>• l'ancienneté sera reprise à partir de sa date d'entrée à l'OT,</li><li>• la prime augmentera à chaque date anniversaire sans que celle-ci soit supérieure à 20 % comme indiqué dans la CCN des OT,</li><li>• il n'y aura pas de rattrapage antérieur à la mise en place de la prime</li></ul> <p><b>Il est proposé au Comité de Direction, D'APPROUVER l'instauration de cette prime d'ancienneté selon les conditions indiquées ci-dessus.</b></p> <p style="text-align: right;"> 1'</p>
---	--

Le Comité de Direction, approuve à l'unanimité l'instauration de cette prime d'ancienneté.

DS  

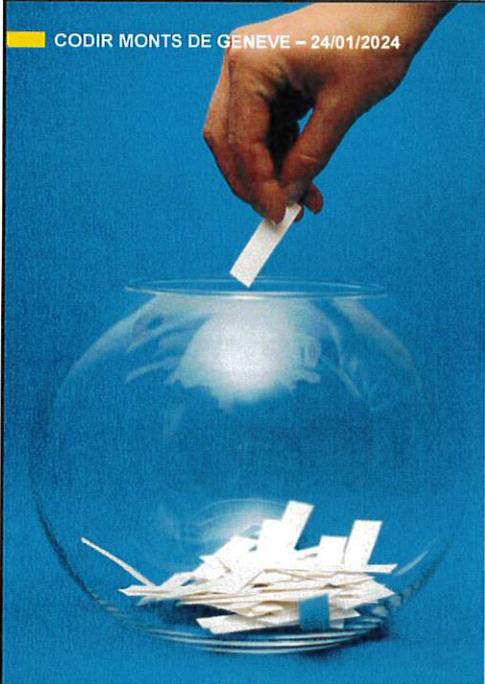



DS  


CODIR MONTS DE GENEVE – 24/01/2024

INFOS & QUESTIONS

# LOT A GAGNER



Monsieur ANTOINE, propose d'offrir le premier lot à gagner.  
Gagnante suite au tirage au sort: Madame BUSSAT.

DS  




INFOS & QUESTIONS

Merci à tous pour votre  
présence et merci au  
Centre de Convention de  
nous avoir accueilli.

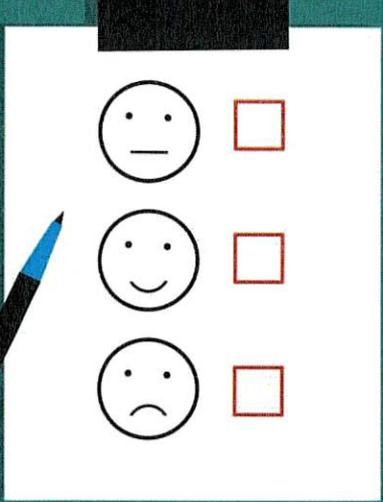
Présentation du centre de convention par Monsieur DANNECKER et visite des lieux.

DS

CODIR MONTS DE GENEVE – 24/01/2024

INFOS & QUESTIONS

**FEEDBACK**





CODIR MONTS DE GENEVE - 24/01/2024

INFOS & QUESTIONS

## A VOS AGENDAS

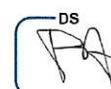
### Prochains CODIR

**#2 : 20, 21 ou 22 mars**

Présentation de l'équipe  
du plan marketing + BP 2024

**#3 : 4, 5 ou 6 juin**

Délibérations annuelles





INFOS & QUESTIONS

# PROLONGEONS NOTRE ÉCHANGE !



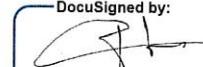
## SUIVEZ-NOUS



Eddy BARONNET  
Directeur de CrazySchool

DocuSigned by:  
  
D163F02A0A5C4A6...

Patrick ANTOINE - Président I.C.  
Président

DocuSigned by:  
  
CCAE61D97DAE479...



Préfecture de la Haute-Savoie  
SGCD / Pôle accueil courrier

- 9 FEV. 2024

ARRIVEE  
5

